

| | |
|--|---|
|  <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 09 décembre 2024</p> <p>Date de la convocation : 02 décembre 2024</p> <p>Date de publication : 16 décembre 2024</p> | <p><u>DÉLIBÉRATION</u> <u>2024/76</u></p> |
| | <p><u>Département</u> <u>des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de</u> <u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p> |

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/76**OBJET : URBANISME - Avis sur le Plan des Mobilités Ile de France****L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; M. Christophe TIERFOIN ; M. Alexis POURKARTE (parti à 22h15) ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD (arrivé à 20h06) ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD (arrivée à 20h05) ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (8) :

Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
Mme Laure JOUFFROY a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
Mme Véronique ERAPA a donné pouvoir à Mme Brigitte POINCELIN
Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

Mme Stéphanie BAGUET ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/76 - URBANISME – Avis sur le Plan des Mobilités

Par délibération en date du 27 mars 2024, le Conseil régional d'Ile de France a arrêté le projet de « Plan des mobilités en Ile-de-France 2030 ». Ce plan succède au Plan de déplacements urbain d'Ile-de-France (PDUIF). Ce plan fixe jusqu'à 2030 la stratégie régionale en matière de mise en œuvre et d'exploitation des projets de transports et de mobilités, pour répondre aux besoins des Franciliens et placer la mobilité en Île-de-France sur la voie de la neutralité carbone.

Pour ce faire, il prévoit notamment :

- La baisse de 15 % des déplacements en voiture en 2 roues motorisés,
- L'augmentation de 15 % de la fréquentation des transports collectifs,
- La poursuite de la dynamique de l'utilisation des transports en commun par le plus grand nombre,
- Le triplement de la part des déplacements à vélo d'ici à 2030,
- L'augmentation de la part de véhicules électriques dans le parc automobile franciliens de 20 % d'ici à 2030,
- D'encourager le covoiturage, notamment dans les territoires peu denses et faiblement desservis par les transports collectifs.

Pour y parvenir, **un plan d'actions décliné en 14 axes a été défini.**

- 1) Poursuivre le développement de transports collectifs et attractifs
- 2) Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité
- 3) Établir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements
- 4) Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo
- 5) Développer les usages partagés de la voiture
- 6) Renforcer l'intermodalité et la multimodalité
- 7) Rendre la route plus multimodale, sûre et durable.
- 8) Mieux partager la voirie urbaine ; *une préconisation est faite pour le passage à 30km/h sur la voirie urbaine locale.*
- 9) Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux ; *une préconisation est faite de réduction des emplacements de stationnements motorisés dans les villes franciliennes.*
- 10) Soutenir une activité logistique performante et durable ;
- 11) Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules ; *il s'agit ici des recharges électriques et des stations bioGNV notamment.*
- 12) Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire ;
- 13) Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable ; *La liaison Ablis-Saint-Arnoult-en-Yvelines est identifiée comme partie du « réseau cyclable structurant projeté ».*
- 14) Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements ;

Le plan des mobilités et toutes les pièces associées, sont téléchargeables sur le lien suivant : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/plan-des-mobilites-en-ile-de-france-en-route-vers-le-zero-carbone#:~:text=Le%20Plan%20des%20mobilit%C3%A9s%20en,grande%20enquête%C3%AAt e%20publique%20en%202025>

Par courrier, le Conseil Régional sollicite l'avis de la commune sur ce Plan des mobilités, qui sera versé au dossier d'enquête publique prévue au 1^{er} semestre 2025.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code des Transports, et notamment ses articles L. 1214-1 et suivants et R. 1214-1 et suivants,

ENTENDU l'exposé de M. BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **1 voix POUR :** *Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ;*
- **22 voix CONTRE :** *M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Didier TRONEL ; Mme Julie SEYWERT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Joëlle JÉGAT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; M. Claude COTTIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Daniel UCÉDA ; M. Thierry FARROUX ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Nicolas PEIGNÉ*
- **3 Abstentions :** *M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Laure JOUFFROY ;*

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE

ENJOINT Madame le Maire à transmettre à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France copie de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.